



Éléments pour éclairer
le dialogue
citoyen

 Mgr Jean-Luc Brunin
 **Diocèse du Havre**
 Janvier 2019



Éléments pour éclairer le dialogue citoyen



«La doctrine et le magistère social de l'Eglise sont une référence capitale, fruit de réflexion et d'action, utile pour garder le cap. Le monde de la finance et de l'économie est naturellement attiré par le profit au risque de le servir seulement, de devenir esclave de l'argent. Faite d'espérance, la doctrine sociale est aujourd'hui encore en mesure d'orienter les gens et de garantir leur liberté. Il faut du courage, de la réflexion et la force de la foi pour travailler dans l'économie en mettant au cœur de l'action la dignité de la personne et non l'idole de l'argent... ».

(Pape François, Message au Festival de la Doctrine sociale à Vérone, novembre 2013)

La Conférence des évêques de France a appelé les catholiques à s'engager dans le dialogue citoyen qui s'est ouvert dans notre pays pour tenter de chercher des voies de sortie de crise. Au-delà des aspects conjoncturels de la situation, nous pressentons que « *notre capacité collective d'espérer et de bâtir l'avenir* » est en jeu.

J'encourage les chrétiens du diocèse du Havre à rejoindre leurs concitoyens afin qu'ils participent aux débats qui seront proposés. Le défi du dialogue, ce n'est pas tant chercher à convaincre les autres en imposant son point de vue, que de participer, par l'écoute mutuelle et le débat, à la construction de solutions qui permettront de sortir des situations difficiles à l'origine de ce mouvement de colère et de protestation.

Chrétiens, engagés diversement dans la société, nous divergeons dans nos appréciations et analyses des événements. C'est tout à fait légitime. Pour autant, tout chrétien doit pouvoir faire l'effort d'évaluer ses opinions à la lumière de la pensée sociale de l'Eglise. Elle fournit de précieux repères pour construire des solutions qui soient respectueuses de la dignité humaine, de la démocratie, d'une économie davantage inclusive pour les plus fragiles, et d'une conversion écologique qui appelle à faire des choix pour de nouveaux modes de vie.

Quelques éléments de la pensée sociale de l'Eglise catholique sont rapidement évoqués dans ce document. Il veut permettre une appropriation personnelle mais aussi communautaire de l'enseignement social de notre Eglise. Pour ceux qui souhaitent approfondir tel ou tel aspect, je les renvoie aux deux dossiers publiés par la Conférence des évêques en 2014 et 2015, « Notre bien commun » (Editions de l'Atelier). Nous pourrions nourrir nos réflexions à ce que porte notre foi chrétienne dans sa dimension sociale. L'apport spécifique des chrétiens pourra ainsi contribuer à dépasser le seul niveau protestataire et revendicatif pour construire des solutions d'avenir et des propositions concrètes, susceptibles de changer la vie pour tous et d'éclairer notre avenir commun.

+ Jean-Luc BRUNIN
Évêque du Havre

Le juste salaire



« L'industrie s'est développée et ses méthodes se sont complètement renouvelées. Les rapports entre patrons et ouvriers se sont modifiés. La richesse a afflué entre les mains d'un petit nombre et la multitude a été laissée dans l'indigence » (Léon XIII, *Rerum novarum*, 1).

« Travailler, c'est exercer son activité dans le but de se procurer ce qui est requis pour les divers besoins de la vie, mais surtout pour l'entretien de la vie elle-même. 'Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front' Gn 3,19. C'est pourquoi le travail a reçu de la nature comme une double empreinte. Il est personnel, parce que la force active est inhérente à la personne et qu'elle est la propriété de celui qui l'exerce et qui l'a reçue pour son utilité. Il est nécessaire, parce que l'homme a besoin du fruit de son travail pour conserver son existence, et qu'il doit la conserver pour obéir aux ordres irréfragables de la nature » (*Rerum novarum*, 34).

« La fixation du taux de salaire ne peut être laissée à la libre concurrence ni à l'arbitraire des puissants, mais doit se faire conformément à la justice et à l'équité. Les travailleurs doivent recevoir un salaire suffisant pour mener une vie digne de l'homme et subvenir à leurs charges de famille. Mais, dans la fixation d'un juste salaire, on doit aussi considérer l'apport effectif de chacun à la production, la situation financière de l'entreprise où il travaille, les exigences qu'impose le bien du pays, en particulier celles du plein emploi ; ce que requiert, enfin, le bien commun de toutes les nations, c'est-à-dire des communautés internationales, rassemblant des États de nature et d'étendue diverses » (Jean XXIII, *Mater et Magistra*, 71).

« Nous désirons encore plus, notre rêve va plus haut. Nous ne parlons pas seulement de fournir de la nourriture pour tous, ou de «la nourriture décente», mais cela peut avoir «la prospérité sous ses nombreux aspects». Cela implique l'éducation, l'accès aux soins de santé et surtout au travail, car, dans un travail libre, créatif, participatif et positif, l'être humain exprime et accroît la dignité de sa vie. Le juste salaire permet un accès adéquat à d'autres biens destinés à un usage courant » (Pape François, *Evangelii gaudium*, 192).

Pour les chrétiens, toute la société dans ses diverses structures sociales, politiques et économiques, doit impérativement être ordonnée à l'homme. A partir de ce primat, on décline les autres principes de la doctrine sociale.

La subsidiarité



Le principe de subsidiarité s'impose parce que toute personne, toute famille et tout corps intermédiaire ont quelque chose d'original à offrir à la Communauté.

« Afin de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie sociale, il faut encourager la création d'associations et d'institutions d'élection » à buts économiques, culturels, sociaux, sportifs, récréatifs, professionnels, politiques, aussi bien à l'intérieur des communautés politiques que sur le plan mondial » (MM 60). Cette « socialisation » exprime également la tendance naturelle qui pousse les humains à s'associer, en vue d'atteindre des objectifs qui excèdent les capacités individuelles. Elle développe les qualités de la personne, en particulier, son sens de l'initiative et de la responsabilité. Elle aide à garantir ses droits (cf. Gaudium et spes 25) (Catéchisme de l'Église Catholique, n° 1882).

« La socialisation présente aussi des dangers. Une intervention trop poussée de l'État peut menacer la liberté et l'initiative personnelles. La doctrine de l'Église a élaboré le principe dit de subsidiarité. Selon celui-ci, une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'ordre inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun » (Catéchisme de l'Église catholique, n° 1883).

Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église précise : *« De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire, ni de les absorber ».*

La Démocratie



« Au long des âges et dans la diversité des civilisations, les sociétés humaines ont expérimenté maints types d'organisations politiques. Le "vivre ensemble", nous tentons aujourd'hui de le réaliser dans le cadre de la démocratie. Celle-ci ne comble pas pleinement l'attente des hommes, mais, en son type occidental, fondée sur l'équilibre des pouvoirs et la souveraineté d'un peuple de citoyens égaux en droit, elle apparaît comme le modèle le plus humanisant, même s'il faut constamment le régénérer » (Réhabiliter la politique, Déclaration de la Commission sociale des évêques de France, 2002, n° 16).

« L'Église apprécie le système démocratique, comme système qui assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants, ou de les remplacer de manière pacifique lorsque cela s'avère opportun. Cependant, l'Église ne peut approuver la constitution de groupes dirigeants restreints qui usurpent le pouvoir de l'État au profit de leurs intérêts particuliers ou à des fins idéologiques. Une démocratie authentique n'est possible que dans un État de droit et sur la base d'une conception correcte de la personne humaine. Elle requiert la réalisation des conditions nécessaires pour la promotion des personnes, par l'éducation et la formation à un vrai idéal, et aussi l'épanouissement de la "personnalité" de la société, par la création de structures de participation et de coresponsabilité » (Jean-Paul II, Centesimus annus, 46).

« La croissance des inégalités et des pauvretés met en péril la démocratie inclusive et participative, qui présuppose toujours une économie et un marché qui n'excluent pas et qui soient équitables. Il s'agit alors de vaincre les causes structurelles des inégalités et de la pauvreté. Dans l'exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, j'ai voulu signaler trois instruments fondamentaux pour l'inclusion sociale des plus démunis, que sont l'instruction, l'accès à l'assistance médicale et le travail pour tous (cf. n° 192). En d'autres termes, l'État de droit social ne doit pas être démantelé et en particulier le droit fondamental au travail. Celui-ci ne peut pas être considéré comme une variable dépendant des marchés monétaires et financiers. Il est un bien fondamental par rapport à la dignité, à la formation d'une famille, à la réalisation du bien commun et de la paix » (Pape François, Discours aux participants à l'Assemblée plénière du Conseil pontifical « Justice et paix », Rome, 2 octobre 2014).



Entre démocratie représentative et démocratie directe, la démocratie participative

L'exercice du pouvoir en régime démocratique doit être inclusif : le « je » de la responsabilité politique est sans cesse articulé à un « nous » sollicité à devenir acteur. Quand le « je » se coupe de l'exercice de la citoyenneté responsable du « nous », il devient alors autoritaire.

Mais s'il cherche à s'insérer dans un « nous » constitué de tous les citoyens, il est alors capable d'exercer l'autorité qui est croissance, élévation du niveau de conscience, sollicitation des capacités de chacun mises au service de tous. Le pape François défend régulièrement cette démocratie participative et inclusive en nous offrant un critère, celui de l'implication des plus pauvres.

« Je voudrais souligner deux risques qui tournent autour de la relation entre les mouvements populaires et la politique : le risque de se laisser encadrer et le risque de se laisser corrompre. Tout d'abord ne pas se laisser freiner, car certains disent : la coopérative, la soupe populaire, le potager agro-écologique, les micro-entreprises, les projets des programmes d'assistance... jusque-là tout va bien. Tant que vous restez dans la case des "politiques sociales", tant que vous ne remettez pas en discussion la politique économique ou la Politique avec une majuscule, on vous tolère. Cette idée des politiques sociales conçues comme une politique vers les pauvres, mais jamais avec les pauvres, jamais des pauvres, et encore moins insérée dans un projet réunissant les peuples, me semble parfois une espèce de char de carnaval pour contenir les déchets du système... Vous, les organisations des exclus et tant d'autres organisations d'autres secteurs de la société, vous êtes appelés à revitaliser, à refonder les démocraties qui traversent une véritable crise » (Pape François, Discours aux participants à la 3^e rencontre mondiale des mouvements populaires, novembre 2016).

Le bien commun, le bien de « nous-tous »



« L'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement » (Jean XXIII, Mater et magistra, 1961, 65).

« Ces conditions regroupent bien des domaines et notamment : l'eau, l'alimentation, le logement, le travail, l'éducation, l'environnement, les transports, les soins, la culture, la religion » (Conseil Famille et Société, livret Notre bien commun).

« C'est le bien du 'nous-tous', constitué d'individus, de familles et de groupes intermédiaires qui forment une communauté sociale. Ce n'est pas un bien recherché pour lui-même, mais pour les personnes qui font partie de la communauté sociale [...]. C'est une exigence de la justice et de la charité que de vouloir le bien commun et de le rechercher [...]. Tout chrétien est appelé à vivre cette charité, selon sa vocation et selon ses possibilités d'influence au service de la société » (Benoît XVI, encyclique Caritas in veritate, n° 7).

La recherche du Bien commun conduit à construire une globalisation de la solidarité. Le 28 février 2015, lors d'une rencontre avec 7000 représentants de deux fédérations coopératives italiennes, le pape François a développé longuement une vision de l'économie fondée sur la coopération. Il estime essentiel de « promouvoir un usage solidaire et social de l'argent, de faire croître l'économie de l'honnêteté en ce temps où l'air de la corruption souffle de partout... Il s'agit d'initier une globalisation de la solidarité : « Globaliser la solidarité - Il faut globaliser la solidarité ! - aujourd'hui signifie penser à l'augmentation vertigineuse des chômeurs, aux larmes incessantes des pauvres, à la nécessité de reprendre un développement qui soit un vrai progrès intégral de la personne, qui a certainement besoin d'un revenu, mais pas seulement d'un revenu ». Le pape fait appel à l'intelligence et à la conscience des hommes et des peuples pour faire émerger un développement vraiment humain ».

La destination universelle des biens



La Destination universelle des biens découle directement du Bien commun, pour permettre à tous les hommes de répondre à leurs besoins fondamentaux et d'avoir ainsi la capacité d'atteindre au mieux leur perfection. L'usage commun des biens est le « *premier principe de tout l'ordre éthico-social* » (Jean-Paul II, *Laborem exercens*, 19).

« *Le principe de la Destination universelle des biens invite à cultiver une vision de l'économie inspirée des valeurs morales qui permettent de ne jamais perdre de vue ni l'origine, ni la finalité de ces biens, de façon à réaliser un monde juste et solidaire, où la formation de la richesse puisse revêtir une fonction positive* » (Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise, 174).

« *Le principe de la destination universelle des biens requiert d'accorder une sollicitude particulière aux pauvres, à ceux qui se trouvent dans des situations de marginalité et, en tout cas, aux personnes dont les conditions de vie entravent une croissance appropriée* » (Compendium de la Doctrine sociale, 182).

La conversion écologique



« La conscience de la gravité de la crise culturelle et écologique doit se traduire par de nouvelles habitudes. Beaucoup savent que le progrès actuel, tout comme la simple accumulation d'objets ou de plaisirs, ne suffit pas à donner un sens ni de la joie au cœur humain, mais ils ne se sentent pas capables de renoncer à ce que le marché leur offre. Dans les pays qui devraient réaliser les plus grands changements d'habitudes de consommation, les jeunes ont une nouvelle sensibilité écologique et un esprit généreux, et certains d'entre eux luttent admirablement pour la défense de l'environnement ; mais ils ont grandi dans un contexte de très grande consommation et de bien-être qui rend difficile le développement d'autres habitudes. C'est pourquoi nous sommes devant un défi éducatif » (Pape François, *Laudato si'*, 209).

« La sobriété, qui est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice. Ce n'est pas moins de vie, ce n'est pas une basse intensité de vie mais tout le contraire ; car, en réalité ceux qui jouissent plus et vivent mieux chaque moment, sont ceux qui cessent de picorer ici et là en cherchant toujours ce qu'ils n'ont pas, et qui font l'expérience de ce qu'est valoriser chaque personne et chaque chose, en apprenant à entrer en contact et en sachant jouir des choses les plus simples. Ils ont ainsi moins de besoins insatisfaits, et sont moins fatigués et moins tourmentés. On peut vivre intensément avec peu, surtout quand on est capable d'apprécier d'autres plaisirs et qu'on trouve satisfaction dans les rencontres fraternelles, dans le service, dans le déploiement de ses charismes, dans la musique et l'art, dans le contact avec la nature, dans la prière. Le bonheur requiert de savoir limiter certains besoins qui nous abrutissent, en nous rendant ainsi disponibles aux multiples possibilités qu'offre la vie » (Pape François, *Laudato si'*, 223).

La solidarité



L'augmentation et l'aggravation des situations de précarité et de pauvreté, dans notre société comme au niveau international, minent la cohésion sociale, créent des clivages de plus en plus prononcés entre riches et pauvres.

Pour éviter les conséquences néfastes de situations d'inégalités et d'injustices, la forme positive La solidarité Dans la pensée sociale de l'Eglise catholique, nous sommes conduits à donner à l'indépendance sociale et internationale, les formes positives de la solidarité. Celle-ci revêt deux aspects complémentaires :

- un **principe social** : « *La solidarité doit être saisie avant tout dans sa valeur de principe social ordonnateur des institutions, en vertu duquel les « structures de péché » qui dominent les rapports entre les personnes et les peuples doivent être dépassées et transformées en structures de solidarité, à travers l'élaboration ou la modification opportune de lois, de règles du marché ou la création d'institutions* » (Compendium 193).
- une **vertu morale** : « *La solidarité est également une véritable vertu morale, et non pas « un sentiment de compassion vague ou d'attendrissement superficiel pour les maux subis par tant de personnes proches ou lointaines. Au contraire, c'est la détermination ferme et persévérante de travailler pour le bien commun, c'est-à-dire pour le bien de tous et de chacun parce que tous nous sommes vraiment responsables de tous* » (Compendium 193).

Au nom de la solidarité, les chrétiens doivent interroger sur les mécanismes structurels à partir desquels celle-ci s'organise, notamment au sujet de la production des richesses et de leur redistribution.

Si une économie juste, au service de l'homme et de la cohésion sociale, a besoin d'échanges réglés sur base de contrats, elle a « *tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don et émanant de la société civile. La logique de l'échange a besoin de la logique politique et de la logique du don sans contrepartie* » (Benoît XVI, Caritas in veritate, 37).



C'est aussi au nom du principe de la solidarité que l'Eglise émet de sérieuses réserves au sujet de la « théorie du ruissellement » :

« Certains défendent encore les théories de la "rechute favorable", qui supposent que chaque croissance économique, favorisée par le libre marché, réussit à produire en soi une plus grande équité et inclusion sociale dans le monde. Cette opinion, qui n'a jamais été confirmée par les faits, exprime une confiance grossière et naïve dans la bonté de ceux qui détiennent le pouvoir économique et dans les mécanismes sacralisés du système économique dominant. En même temps, les exclus continuent à attendre » (Pape François, *Evangelii gaudium*, 54).

Le pape François met en garde contre le déni de solidarité. Cela conduirait à des dérives qui mineraient la cohésion sociale et entraînerait vers le déclin moral :

« Il faut reprendre conscience que nous avons besoin les uns des autres, que nous avons une responsabilité vis-à-vis des autres et du monde, que cela vaut la peine d'être bons et honnêtes. Depuis trop longtemps déjà, nous sommes dans la dégradation morale, en nous moquant de l'éthique, de la bonté, de la foi, de l'honnêteté. L'heure est arrivée de réaliser que cette joyeuse superficialité nous a peu servi. Cette destruction de tout fondement de la vie sociale finit par nous opposer les uns aux autres, chacun cherchant à préserver ses propres intérêts ; elle provoque l'émergence de nouvelles formes de violence et de cruauté, et empêche le développement d'une vraie culture de protection de l'environnement » (Pape François, *Laudato si'*, 229).

La solidarité est le chemin vers une société plus fraternelle :

« La culture de la solidarité et de la gratuité qualifie le bénévolat et contribue concrètement à la construction d'une société fraternelle dont le centre est la personne humaine » (Pape François, Discours aux bénévoles sardes, novembre 2018).